

PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES

2025-2026

Orientations du PIAR
Développement du territoire
MRC de Beauharnois-Salaberry



Dans le cadre du renouvellement de notre entente avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 signée le 17 septembre 2025, la MRC de Beauharnois-Salaberry est fière de soumettre la présente feuille de route bonifiée, reflet de notre volonté d'accroître notre impact territorial. Forts des résultats obtenus au cours des dernières années, nous avons rehaussé certains de nos indicateurs cibles, témoignant ainsi de la maturité de notre équipe, de l'efficacité accrue de nos outils, et de notre positionnement stratégique dans l'écosystème économique régional.

Par ailleurs, de nouvelles actions ont été intégrées à l'**orientation 5** afin de répondre plus finement aux besoins exprimés par les entreprises du territoire. D'abord, un répertoire régional des services professionnels sera développé afin d'outiller les entrepreneurs dans la recherche de ressources spécialisées. Ensuite, une étude en **intelligence territoriale** sera menée, accompagnée d'une diffusion ciblée des résultats auprès des acteurs de développement économique de la région, afin de soutenir la prise de décision stratégique.

ORIENTATION # 1 : Assurer un accompagnement aux entreprises ainsi qu'un accompagnement complémentaire aux programmes de développement des affaires numériques en place sur le territoire de la MRC

Actions modifiées (PIAR 2025-2026)	Échéance	Indicateurs de performance en nombre d'entreprises
1. Accompagner les entreprises, quelle que soit leur phase de développement, dans la mise en application de leurs projets d'affaires et en assurer le suivi.	En continu jusqu'en mars 2026.	100 par année
2. Offrir du soutien ou référer les entreprises vers divers programmes d'aide financière adaptés à leurs besoins.	En continu jusqu'en mars 2026.	15 par année
3. Accompagner ou référer les entreprises du territoire souhaitant procéder à un transfert ou une relève d'entreprise	En continu jusqu'en mars 2026.	5 par année
4. Conseiller et influencer les entreprises du territoire sur l'utilisation du Web pour augmenter le chiffre d'affaires.	En continu jusqu'en mars 2026.	15 par année
5. Évaluer le besoin de mise à niveau des outils Web et référer les entreprises aux partenaires et professionnels pertinents.	En continu jusqu'en mars 2026.	15 par année
6. Faciliter les démarches d'innovation des entreprises du territoire (ex. développement des affaires numériques, organisation d'activités, référencement, faire connaître écosystème)	En continu jusqu'en mars 2026.	10 par année

ORIENTATION # 2 : Collaborer à mettre en place un programme de revitalisation des centres-villes et des noyaux villageois.

Actions modifiées (PIAR 2025-2026)	Échéance	Indicateurs de performance en nombre d'entreprises
1. Redynamiser les artères commerciales au moyen de programmes d'aide financière facilitant l'implantation et/ ou le maintien d'entreprises au sein des municipalités de la MRC. Ce programme favorisera l'attraction et la rétention des commerces de proximité.	En continu jusqu'en 2026	13 commerces implantés ou maintenus (3 en 2023, 4 en 2024, 3 en 2025 et 3 en 2026)
2. Faciliter l'accès pour les entreprises de créneaux ciblés par les fonds dédiés à la revitalisation des centres-villes et aux noyaux villageois	En continu jusqu'en 2026	16 entreprises accompagnées (4 par année)
3. Encourager les entreprises à réaliser des embellissements ou aménagements d'étalage de leur lieu d'affaires afin d'offrir une meilleure expérience d'accueil à leur clientèle.	En continu jusqu'en mars 2026.	10 par année et /ou une activité organisée par année

ORIENTATION # 3 : Encourager l'achat local des produits du terroir de la région et favoriser l'agriculture de proximité

Actions modifiées (PIAR 2025-2026)	Échéance	Indicateurs de performance En nombre d'entreprises
1. S'assurer que les entreprises agroalimentaires du territoire connaissent les différents services et programmes auxquels elles ont accès.	En continu jusqu'en 2026.	20 entreprises informées annuellement
2. Faciliter la commercialisation des produits locaux en favorisant le maillage entre producteurs et transformateurs par le déploiement d'un projet pilote	En continu jusqu'en 2026.	Mettre sur pied un projet pilote de maillage.
3. Soutenir, accompagner ou référer vers les organisations partenaires (ex. IQ, CTQ, la financière agricole) les entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire souhaitant procéder à un transfert ou une relève d'entreprise.	En continu jusqu'en 2026.	5 par année
4. Favoriser la réduction des coûts de production en facilitant la mutualisation des équipements pour les producteurs et transformateurs locaux.	En continu jusqu'en 2026.	Accompagné une première mutualisation
5. Collaborer avec la MRC à la promotion régionale des entreprises agricoles, agrotouristiques, récréotouristiques et agroalimentaires.	En continu jusqu'en 2026.	20 entreprises rencontrées par année

ORIENTATION # 4 : Soutenir les entreprises du territoire notamment dans leurs défis de main-d'œuvre

Actions modifiées (PIAR 2025-2026)	Échéance	Indicateurs de performance En nombre d'entreprises
<p>1. Collaborer étroitement avec les partenaires en employabilité afin d'offrir aux entreprises de la MRC un service d'accompagnement et de référencement à la relance des activités de recrutement, permettant ainsi d'attirer de la main-d'œuvre sur le territoire.</p>	En continu jusqu'en 2026.	10 entreprises accompagnées par année
<p>2. Prendre part aux travaux de la Table d'immigration de la MRC permettant ainsi de rassembler et diffuser l'information sur les programmes et mesures auprès des entreprises.</p>	En continu jusqu'en 2026.	-
<p>3. Offrir ou donner accès à des services de consultation aux entreprises axées sur la rétention de la main-d'œuvre et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Bonifier les stratégies d'accueil et d'intégration de nouvelle main-d'œuvre; b. Mettre en place des initiatives de rétention des employés; c. Encourager la réorganisation du travail afin de maximiser les tâches à haute valeur ajoutée; d. Développer des stratégies de recrutement; e. Faire davantage connaître les attraits et services du territoire. 	En continu jusqu'en 2026.	10 entreprises accompagnées par année

ORIENTATION # 5 : Collecter et partager avec la communauté d'affaires et les décideurs des données et informations facilitant la prise de décision stratégique.

Actions modifiées (PIAR 2025-2026)	Échéance	Indicateurs de performance En nombre d'entreprises
1. Créer un répertoire des entreprises de services professionnels de la MRC afin d'orienter les entrepreneurs vers les ressources appropriés pour leurs besoins. (Nouveauté)	Mars 2026	Répertoire créé
2. Réaliser une étude sur l'offre commerciale du territoire.	Décembre 2022	Étude réalisée
3. Réaliser une étude en intelligence territoriale et partager les résultats auprès de l'écosystème de développement économique de la région. (Nouveauté)	Mars 2026	
4. Mettre en place une veille interne sur les activités économiques du territoire	Jusqu'en 2026	
5. Mettre en place un tableau de bord sur la réalité économique de la région facilement actualisable en s'appuyant sur données ouvertes disponibles	Jusqu'en 2026	Mettre en place un inventaire des données ouvertes disponibles
6. Réduire l'empreinte écologique et favoriser l'achat local par la réalisation d'un inventaire des équipements des producteurs et transformateurs locaux.	Jusqu'en 2025	Inventaire réalisé

ORIENTATION # 6 : Soutenir le développement récrétouristique régional pour en favoriser les retombées économiques

Actions modifiées (PIAR 2025-2026)	Échéance	Indicateurs de performance En nombre d'entreprises
1. Embauche d'une conseillère en développement récrétouristique	À partir de 2021	Conseillère récrétouristique recrutée
2. Offrir un service de consultation individualisé aux entreprises du secteur récrétouristique	En continu jusqu'en 2026.	20 entreprises récrétouristiques par année
3. Identifier et soutenir les porteurs de projets structurants.	En continu jusqu'en 2026.	Identifier 4 projets potentiellement structurants par année
4. Développer des synergies entre les entrepreneurs du secteur récrétouristique.	En continu jusqu'en 2026.	Développer 2 partenariats par année